

Communiqué

Intervention de Régis Juanico : Budget 2010 "Anciens Combattants"

C'est un amendement extrêmement important, qui a trait au rythme d'évolution du point d'indice de la retraite du combattant.

Nous sommes tous d'accord pour dire que l'objectif est d'arriver à l'indice 48 en 2012. En revanche, nous avons une divergence sur le rythme pour y parvenir. Nous proposons d'inverser le rythme, en ajoutant, non pas deux points en 2010, deux points en 2011 et trois points en 2012, comme prévu dans l'échéancier, mais trois points au 1er janvier 2010, deux points en 2011 et deux points en 2012. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe SRC.)

Je reviens sur les propos tenus tout à l'heure par M. Jean-Pierre Dupont. Je ne crois pas qu'il faille opposer droit à réparation matérielle et droit à réparation morale. Pour moi, c'est un tout indissociable et la question de la reconnaissance de la nation ne doit pas être opposée à celle du pouvoir d'achat.

Certes, vous l'avez dit, les sommes en jeu peuvent paraître dérisoires, mais ce n'est pas le cas : 560 euros par an, bientôt 592 euros, cela représente malgré tout, pour des retraités, une somme appréciable, et 800 millions dans le budget de M. le secrétaire d'État, sur les 3,2 milliards du programme.

Nous estimons que les trois points doivent être accordés en 2010, parce que nous sommes dans un contexte de crise économique et sociale et que la plupart des anciens combattants dont on parle, notamment ceux d'Algérie, sont des retraités – la plupart ont plus de soixante-sept ans. Ce sont encore des consommateurs actifs. C'est le moment de leur donner un coup de pouce financier grâce à ce coup d'accélérateur. Nous le voyons dans les assemblées générales – n'est-ce pas, cher François Rochebloine ? –, le nombre des inscrits dans les voyages en bus diminue, du fait du vieillissement de l'effectif mais aussi parce que se pose un problème de pouvoir d'achat.

En outre, comme l'a dit tout à l'heure Mme Olivier-Coupeau, il ne faut pas que nous attendions encore cinq, dix, quinze ans pour montrer notre reconnaissance envers les anciens combattants. Au 1er janvier 2007, 1 500 000 ressortissants bénéficiaient de la retraite du combattant ; au 1er juillet 2010, selon les prévisions du ministère, ils ne seront plus que 1 465 000 ressortissants, soit une baisse de 10 % en trois ans. Et, trois ans plus tard, nous aurons encore 10 % de bénéficiaires de la retraite de combattant en moins. C'est maintenant qu'il faut consentir l'effort.